

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 17 Février 2020

à 20h00

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : Mme BERTHELOT Claudine, M. CAMPAIN Denis, M. CLÉMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, M GAUTIER Charbel, M. PAGEAU Laurent, M. PRAUD Jacques, M. SOURISSEAU Freddy

Absents excusés : Mme LEMOINE Isabelle a donné procuration à Monsieur Charbel GAUTIER, M. VALAT Patrick a donné procuration à Monsieur Laurent PAGEAU

Absents : Mme BARRON Lise, Mme RIOUX Angélique, M. Laurent SIREUDE, Mme RENOU Argitxu,

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Total : 10

Monsieur Ronan CLEMENCEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 20h00.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2020.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 Janvier 2020 n'appelle pas à des modifications. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2020-06 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS **« COMMUNALES »**

Rapporteur : Charbel GAUTIER

La commission « Secteur associatif » s'est réunie le 4 février 2020.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de la commission validées par la commission finances :

NOM des associations	Description de la demande	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Montant attribué en 2019	Montant voté en 2020
Les Coteaux de La Roche	Football - fonctionnement	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750.00 €	0.00 €
	Courir avec les coteaux de la Roche		200,00 €				
Jumelage des grés		300,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350.00 €	350.00 €
Les Lutins		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300.00 €	300.00 €
Le Cerf Volant Bleu		200,00 €	250,00 €	250,00 €			00.00 €
Le Foyer des jeunes		850,00 €	0,00 €				00.00 €
APEL		1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	Trail de LA ROCHE BLANCHE				200,00 €		
Pied Bercy		500,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600.00 €	600.00 €
Comité des fêtes		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300.00 €	300.00 €
La maison d'en haut		150,00 €	0,00 €				
Art en pensée		0,00 €	0,00 €			300.00 €	300.00 €
	Festival des chansons et des mots pour le Dire						500.00 €
Amis du Palet		0,00 €	0,00 €				
OGEC		1 500,00 €	1 500,00 €		1000		
Les beaux jours		0,00 €	0,00 €				
Syndicat d'initiative G4J		0,00 €	500,00 €			500.00 €	500.00 €
Au repaire des furets							
TOTAL		6 150,00 €	5 950,00 €	3 850,00 €	4 800,00 €	4 100.00 €	3 850.00 €

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux « associations communales » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

PRÉCISE que ces montants seront inscrits au budget 2020.

Monsieur Laurent PAGEAU s'interroge sur l'absence de subvention pour l'association « Les coteaux de la Roche », en effet, Monsieur Charbel GAUTIER lui indique n'avoir pas reçu de demande de leur part.

DCM N°2020-07 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS « HORS COMMUNE »

Rapporteur : Charbel GAUTIER

La commission « Secteur associatif » s'est réunie le 4 février 2020.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de la commission validées par la commission finances :

NOM des associations	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Montant attribué en 2019	Montant voté en 2020
Fédérations malades et handicapés	70,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	150,00 €	150,00 €
Association locale aide à domicile pouillé	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPB	100,00 €	0,00 €				
ADL	0,00 €	0,00 €				
ADT 44	0,00 €	0,00 €				
Croix Rouge Française	0,00 €	0,00 €				
Don du sang	40,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €
Le souvenir Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €	80,00 €	50,00 €	50,00 €
Restos du cœur	150,00 €	150,00 €	200,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €
Association Onco Plein Air	0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Banque alimentaire de LOIRE-ATLANTIQUE				100,00 €		
Transport Solidaire	0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Association des Paralysés de France				100,00 €	100,00 €	100,00 €
Pays d'ANCENIS Basket			60,00 €			
Mésanger Twirling			20,00 €		20,00 €	
Union Sportive Ancenienne			50,00 €			
MASA : Natation synchronisée Ancenis			60,00 €	30,00 €	80,00 €	60,00 €
Les Pierrots			10,00 €		20,00 €	20,00 €
L'outil en main d'Ancenis						20,00 €
Tennis Club Mésanger				60,00 €		
TOTAL	910,00 €	975,00 €	1 225,00 €	1 295,00 €	1 320,00 €	1 460,00 €

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux « associations hors commune » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

PRÉCISE que ces montants seront inscrits au budget 2020.

<u>DCM N°2020-08 : FISCALITE : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020</u>
--

Rapporteur : Delphine CLOUET

La commission finances s'est réunie le 10 février afin de travailler sur l'évolution des taux des taxes locales pour l'année 2020.

En 2020, la commission propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

En 2019, les taux des taxes locales n'ont pas augmenté.

En 2016, 2017 et 2018, les taux des taxes locales ont augmenté de 0,5 point.

Madame Delphine CLOUET indique que par la loi de finances 2020 qui révisé les bases d'imposition permet une augmentation de 4 000.00 € sans modifier les taux des taxes. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux.

De plus, grâce aux efforts réalisés sur les dépenses et recettes de fonctionnement, la capacité d'autofinancement de la commune et donc sa capacité à investir se maintient depuis 2015 malgré les baisses des dotations de l'état.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

ARRÊTE les taux d'imposition pour 2020 à :

Taxe d'habitation	21,25 %
Taxe sur le foncier bâti	21,25 %
Taxe sur le foncier non bâti	53,20 %

AUTORISE Monsieur le Maire à faire le nécessaire en ce sens.

DCM N°2020-09 : EXTENSION ACCUEIL PERISCOLAIRE : AVENANT N°1
AU LOT N°4 – COUVERTURE BAC ACIER – ENTREPRISE BATITECH

Rapporteur : Jacques PRAUD

Dans le cadre des travaux de l'extension de l'accueil périscolaire « Le colibri », un avenant est à considérer pour le lot n°4 – Couverture Bac Acier – Entreprise Batitech

Cet avenant comprend :

- Suite à la modification du projet : couverture bac acier et profilé de finition d'acrotère en aluminium en moins
-

Total de l'avenant = - 2 980.00 € € HT

Total :

- . Avant avenant : 53 717.75 € HT
- . Après avenant : 50 737.75 € HT

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE l'avenant n°1 pour le lot n°4 – Couverture bac acier – entreprise BATITECH pour un montant de – 2 980.00 € HT le cadre de l'opération de l'extension de l'accueil périscolaire « Le Colibri » sur les travaux cités ci-dessus :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Ronan CLEMENCEAU se questionne si certaines entreprises ont une retenue de garantie. En effet, quelques entreprises ont une retenue de garantie de 5 % concernant le marché de l'extension de l'accueil périscolaire « Le colibri ».

DCM N°2020-10 : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 27 Janvier 2020.

Délégations n°3 et 4 : Dépenses d'investissement :

Objet de la dépense	Entreprise	Date du mandatement	Montant TTC
PLU PHASE APPROBATION	CITTE CLAES	16/01/2020	5 865.00 €
EXT APS ACHAT TABLE DE TENNIS DE TABLE	DELTA BUREAU	16/01/2020	309.40 €
EXT APS LOT N°5 -MENUISERIE EXT CP N°1	ATLANTIQUE OUVERTURE	17/01/2020	23 722.56 €
EXT APS LOT N°5 -MENUISERIE EXT CP N°2	ATLANTIQUE OUVERTURES	17/01/2020	8 278.38 €
EXT APS LOT N° 7 – CLOISONS ISOLATION CP N°2	MGP	17/01/2020	6 119.56 €
EXT APS LOT N°2 – GROS ŒUVRE CP N° 5	ENTREPRISE BOISSEAU	17/01/2020	11 492.44 €
EXT APS LOT N°9 – CARRELAGE FAIENCES CP N° 1	ENTREPRISE MALEINGE	17/01/2020	12 066.70 €
PLU PUBLICATION ANNONCES LEGALES PLU APPROBATION	MEDIALEX	03/02/2020	179.90 €
EXT APS BUREAU DE CONTROLE SITUATION N°1	ATAE	03/02/2020	1 242.24 €
EXT APS MO 10EM VERSEMENT	OXA ARCHITECTURE	03/02/2020	647.76 €
EXT APS MO 9EME VERSEMENT	NPTEC	03/02/2020	1 032.00 €

Le conseil municipal :

VU le code Général des Collectivités Territoriales

PREND note de ces décisions

COMMISSIONS ET COMITÉS

SIVU

Monsieur Ronan CLEMENCEAU fait part aux membres du Conseil Municipal, le montant de la participation de la commune d'environ 22 000.00 € à prévoir au prochain budget.

Par ailleurs, suite au départ de Madame Christine HANGARD, coordinatrice Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, elle sera remplacée par Monsieur Jérôme SERISIER, actuellement déjà en poste.

Enfin, Monsieur Ronan CLEMENCEAU et Madame Claudine BERTHELOT remercie Madame Christine HANGARD pour la qualité de son travail et son investissement au sein du SIVU.

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Charbel GAUTIER informe le conseil municipal de sa présence à la réunion des correspondants défense le 5 février dernier.

En effet, l'Armée de terre intensifie son recrutement, environ 800 postes sont à pourvoir sur les Pays de la Loire sur différents métiers.

Une permanence aura lieu tous les 1^{er} mercredis de chaque mois dans les locaux de mission locale à Ancenis.

EXTENSION ACCUEIL PERISCOLAIRE « LE COLIBRI »

La réception du chantier a eu lieu ce jour et sera en activité dès le Lundi 2 Mars 2020.

L'enlèvement du modulaire sera réalisé le jeudi 27 février 2020.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 9 Mars 2020 à 20h.

La séance est levée à 20h40

Le Maire

Jacques PRAUD